

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'UNE EXPOSITION DE L'ARTISTE ARI BAFALOUKA DÉCISION N° DM-24-132 EN DATE DU 12 AVRIL 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-496 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Brigitte Gauvain, adjointe au maire ;

VU la proposition de l'artiste Ari Bafalouka, représentée par Ari Bafalouka, dont le siège social est situé 7 rue du Moulin de la Pointe, 75013, Paris, de signer un contrat pour la mise à disposition d'une exposition du 8 avril au 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT l'organisation de la manifestation « Vincennes fête l'Europe – la Grèce à l'honneur », organisée par la ville de Vincennes, samedi 4 mai 2024;

DÉCIDE

DE SIGNER avec Ari Bafalouka, dont le siège social est situé 7 rue du Moulin de la Pointe, 75013, Paris, un contrat pour la mise à disposition d'une exposition du 8 avril au 6 mai 2024 ;

DE LA GRATUITE de la mise à disposition.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée du tourisme et des relations internationales,

Signé

Brigitte GAUVAIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20240412-Imc1H11615H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/04/2024

Date de Publication : 12/04/2024